



ASSEMBLEE PLENIERE

Séance du 24 mars 2010

AVIS DU CESL BLAGNAC SUR

LA POLITIQUE EN MATIERE

DE PRECARITE

VILLE DE BLAGNAC

Rapporteur :
Michel PELI

SOMMAIRE

Préambule	P 1
Méthode de travail	P 1
Etat des lieux	P 2
Commentaires et constatations	P 3
Propositions et recommandations du CESL	p 4

Composition de la commission :

- Président : Guy Weissenbacher
- Rapporteur : Michel Peli
- Membres : Birgit Abar, Stéphanie Aldebert, Jocelyne Alzieu, Gilles Baby, Françoise Barutello, Pierre Boudet, Edith Degrendel, Monique Dubos, Tanguy Enaud, Ludovic Lagante, Eric Marion, Jean-Paul Martinez, Jean-Pierre Mazars, Josette Raynaud, Gilles Sicre, Marie-José Vila, Gérard Widemann, Jean-Charles Zipelius

1/ Préambule

Lors de la création du Conseil Economique et Social local, Monsieur le Maire a proposé, comme premier thème de travail, d'étudier le plan de déplacement local qui était une priorité pour la ville compte tenu de l'entrée en service du tram en décembre 2010.

En parallèle le CESL a souhaité mener de front le sujet de la précarité particulièrement d'actualité compte tenu de la crise économique actuelle. M. le Maire, ayant accepté le sujet, nous a demandé dans le cadre de cette mission de mettre particulièrement l'accent sur les **post ados (16-25 ans) et sur les familles monoparentales.**

2/ Méthode de travail

La commission créée à cet effet s'est réunie une première fois le 5 mai 2009 pour définir le périmètre de travail, la méthode et le calendrier.

Deux réunions se sont ensuite déroulées les 2 et 16 juin. Durant cette dernière, le CESL a auditionné, Madame Nicole Flouquet-Ortet (adjointe à la directrice de cabinet du Maire).

L'ensemble du CESL, en réunion plénière du 9 décembre 2009, a ensuite entendu Mmes Denise Couffignals (adjointe au Maire déléguée aux affaires sociales), Nicole Flouquet-Ortet et Isabelle Pagnac (directrice des affaires sociales) qui nous ont présenté la politique sociale de la ville, la direction des affaires sociales (DAS) et son organisation ainsi que les projets en cours.

Conseil Economique et Social Local de Blagnac

Enfin trois autres réunions de la commission se sont ensuite tenues les 16 décembre, 27 janvier et 17 février pour émettre et synthétiser les idées, établir un pré rapport, l'amender pour arriver finalement au présent rapport.

3/ Etat des lieux

Le CESL doit souligner la qualité des exposés et des présentations qui ont été faites ainsi que l'écoute des personnes auditionnées.

Mme Nicole Flouquet-Ortet nous a présenté le diagnostic social (obligatoire dans le cadre du CCAS) fait en octobre 2007 par un prestataire (Compass à Nantes) et nous a indiqué qu'un nouveau diagnostic serait disponible en 2010. Mme Nicole Flouquet-Ortet nous a également présenté les différents acteurs du domaine social ville (dispositif et organisation).

Les points majeurs dégagés par Mme Nicole Flouquet-Ortet de ce rapport en ce qui concerne la précarité sont **l'emploi des femmes, le manque de mobilité professionnelle des jeunes et le vieillissement de la population.**

Mme Denise Couffignals lors de sa présentation sur la politique sociale de la ville a mis l'accent sur l'objectif majeur qui consiste à centrer l'action municipale sur « les publics en difficulté et « les publics sensibles » et sur l'organisation de l'action sociale en quatre « maisons » :

- Maison de la Solidarité : adapter l'offre sociale à l'environnement socio-économique,
- Maison de l'Emploi et de l'Insertion : Maintenir une offre de services de qualité,
- Maison de la Famille et de la Parentalité : Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- Maison des Aînés : Maintenir et développer une offre de services et d'activités de qualité pour les Aînés.

4/ Commentaires et constatations

Au fur et à mesure des exposés et des débats, le CESL s'est efforcé d'appréhender les forces et les éventuels points à améliorer de la situation actuelle et en particulier de la complémentarité entre le dispositif institutionnel et les mesures additionnelles mises en place par les divers intervenants (mairie, associations, travailleurs sociaux, bailleurs sociaux, etc...).

Nous pouvons les résumer par les constatations suivantes :

Forces du système

- ❖ De multiples actions et initiatives constituant une offre très importante
- ❖ Une information très complète
- ❖ Beaucoup d'intervenants (salariés et bénévoles) impliqués et donc une force d'action importante

Points à améliorer

- ❖ Un problème d'identification des personnes en situation de précarité (dispositif plus réactif que proactif).
- ❖ Parfois, une absence de rôles bien établis aboutissant potentiellement à des doublons malgré une coordination existante entre les divers intervenants.
- ❖ Une information très importante mais trop diffuse et pas suffisamment vulgarisée.

5/ Propositions et recommandations du CESL

Au fil des discussions, il apparaît que les principaux problèmes rencontrés pour les personnes en situation de précarité sont :

- ❖ Le manque de ressources
- ❖ La mauvaise utilisation des ressources
- ❖ Le manque d'autonomie qui se traduit par un manque d'information
- ❖ L'isolement
- ❖ La peur de la perte de dignité entraînant le renoncement à la demande d'aide.

Les constatations exprimées dans le paragraphe précédent et l'identification des problèmes rencontrés nous amènent à formuler des recommandations synthétisées autour des axes majeurs suivants:

- **L'identification des personnes en situation de précarité.**
- **Leur approche, le contact et la mise en confiance.**
- **L'information et l'accompagnement de ces personnes.**
- **Le problème particulier du logement**
- **Le suivi et la mesure des progrès**

Identification des personnes

- Un certain nombre de personnes pourraient prétendre à bénéficier de droits, d'aides et de conseils mais ne se manifestent jamais (par manque d'autonomie, par honte ou par déni). Ceci peut ensuite aboutir à des situations inextricables. Il est donc vital d'organiser, de manière plus rationnelle et **le plus en amont possible, l'identification des personnes concernées** (en particulier à travers les bailleurs sociaux, les travailleurs sociaux et la commission de surendettement si les personnes acceptent) et de transmettre l'information à la DAS.
- **La constitution d'un fichier** correspondant (peut-être en étroite collaboration avec le Conseil Général) en est le corollaire. Ce fichier doit bien évidemment être acceptable par la CNIL.

Approche, contact et mise en confiance des personnes

- Un contact initial téléphonique peut parfois être plus facile pour certaines personnes et nous recommandons de mettre en place **un numéro vert particulier** géré par la direction des affaires sociales (en complément du 112 et du 115 et sur le modèle du 3101 à Toulouse).
- Pour faciliter l'approche, il faudrait également considérer **un point d'entrée (physique)** unique dans le service des affaires sociales et le communiquer de façon très large (Forum, plaquette, bailleurs sociaux, journée annuelle des nouveaux arrivants, presse, ...)

Information et accompagnement des personnes

- Il nous semble très important d'organiser une information plus active, plus vulgarisée et la plus simple possible en éditant par exemple **une plaquette synthétique très vulgarisée incluant la totalité du dispositif**. Cette plaquette peut d'ailleurs être dupliquée sur le site Internet de la ville et visible directement sur la page d'accueil.
- La multiplication des organismes, associations, sigles devient vite difficile à appréhender pour les personnes non familiarisées. Notre préconisation dans ce domaine serait de **créer un glossaire** qui permettrait de vulgariser l'ensemble des composantes du dispositif (à inclure éventuellement dans la plaquette évoquée ci-dessus).
- Le niveau de ressources n'est pas un critère totalement objectif et suffisant pour appréhender une situation de précarité. Il faut y ajouter l'utilisation de ces ressources. Dans ce sens, nous pensons qu'il serait nécessaire de mettre en place **un programme de formation personnalisé d'utilisation des ressources** (gestion budgétaire et bancaire, priorité des dépenses, écueils à éviter, crédits,..). Nous savons que cette fonction est partiellement remplie par les Conseiller(e)s en Economie Sociale et Familiale (CESF) intervenant dans différentes structures mais il nous semble que cette formation pourrait être standardisée et optimisée au sein de la DAS.

Conseil Economique et Social Local de Blagnac

- Sur le modèle de celui du site Internet de la ville la mise en place **un système d'échanges de services** pourrait apporter un plus aux personnes concernées.
- Beaucoup de contrats de travail sont subordonnés à la possession du permis de conduire. Il faudrait **renforcer et étendre le système d'aide au passage de ce permis pour les 18-25 ans** (cf. CMJ : échange contre des travaux bénévoles d'intérêt collectif)
- Il faudrait également seconder les familles monoparentales par des **aides matérielles** en fonction des ressources (ex. garde d'enfants gratuites permettant par exemple d'accomplir les formalités administratives, priorité et tarifs réduits dans les crèches, etc.).
- Le pourcentage de chômeurs blagnacais (proche des 1.000) rapporté au nombre de personnes travaillant sur la ville de Blagnac (30.000) est faible. Il serait donc intéressant d'instituer (ou de renforcer ce qui est partiellement en place dans les Missions Locales) **un mode de parrainage des chômeurs** (particulièrement les post ados) par l'intermédiaire d'associations telles que les clubs d'entreprises (e.g. *Réussir*).
- Sur le modèle de la journée des associations, la DAS pourrait étudier les possibilités et l'intérêt d'**une fête annuelle de la solidarité**.
- En ce qui concerne les aînés, parallèlement aux actions de maintien à domicile et compte tenu des tarifs élevés des maisons de retraite privées, il serait souhaitable **d'instituer localement une politique basée majoritairement sur une gestion associative sans but lucratif**.

Le problème particulier du logement

Le nombre de logements sociaux mis à disposition des blagnacais est supérieur à la moyenne nationale et très supérieure au minimum légal. Cependant les besoins sont toujours plus importants et l'application de la loi du droit au logement opposable (DALO) pose des problèmes difficiles à surmonter compte tenu de la demande et des quotas de chaque organisme.

Un problème récurrent semble être la libération des logements par les occupants ne présentant plus les critères leur ayant permis d'y accéder.

Les solutions à court terme ne sont pas évidentes compte tenu du parc déjà important, du niveau des loyers dans le secteur libre et du fort risque de paupérisation sur le long terme.

- A ce stade, la seule recommandation du CESL serait de pouvoir introduire dans les baux une clause permettant **la libération de ces logements quand les conditions ne sont plus remplies** (par exemple avec un délai de latence d'un an pour laisser le temps aux occupants de se reloger au mieux de leurs intérêts).

Le suivi et la mesure des progrès

- La définition **d'un ou plusieurs indicateurs** nous paraît un outil essentiel (même si l'élaboration paraît assez difficile) permettant de visualiser les effets des mesures adoptées et l'évolution dans le temps.

6- Conclusion : avis du CESL et suite des travaux

Avis du CESL

Le CESL a été impressionné (et quelquefois submergé) par le nombre de dispositifs non institutionnels qui place la ville, dans sa globalité, très en pointe sur ce sujet délicat et difficile.

Il a présenté un certain nombre de propositions additionnelles et complémentaires par rapport à cet ensemble.

Il est conscient que certaines de ces préconisations sont parfois difficiles à mettre en place et que d'autres le sont peut-être déjà partiellement.

Certaines de ces propositions représentent un coût additionnel pour la ville. Cependant, compte tenu de la situation économique actuelle, une certaine priorité se dégage pour ce sujet et un effort financier particulier pourrait être fait. Cet effort peut d'ailleurs, à terme, s'avérer productif et éviter des dépenses ultérieures potentiellement supérieures.

Suite des travaux

Pour la suite de ces travaux sur le thème de la précarité, le CESL souhaiterait, si possible, suivre la mise en place des solutions préconisées (si elles sont retenues) et participer éventuellement à leur évaluation.